



DELIBERATION N° 94/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 46
Nombre de Procuration : 02
Date de la convocation : vendredi 13 novembre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 48
Vote :
Pour : 45 Contre : 2 Abstention : 1

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt novembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

PRESENTS :

Gilles ADELSON
Monique AZER
Serge BAFU
Julner BELIZAIRE
Dominique BERTONI
Ruth BIDIOU CEPRIKA
Pascal BRIQUET
Louis-Mike CALUMEY
Daniel CASTOR
Jean-Victor CASTOR
Jean-Philippe CHAMBRIER
Kenny CHEN-TUNG
Claire CHINON
Albanie CIPPE
Xavier CLERVAUX
Liser CLIFFORD
Yahya DAOUDI
Seedna DELAR
Corine DIMANCHE
Thierry ELIBOX
Eugène EPAILLY
Christian FAUBERT
Teed GASPARD

Nestor GOVINDIN
Sandrine JACQUES-GAÏL
Elainne JEAN
Farah KHAN
Patrick LECANTE
Chester LEONCE
Roland LOE-MIE
Phong Michel LY
Mikaël MANCEE (visioconférence)
Yolande MILZINK-CINCINAT
Hélène PAUL
Claude PLENET
Stéphanie PREVOT-BOULARD
Axel RINO
Anne-Michèle ROBINSON
Magali ROBO-CASSILDE
Hélène SERVIUS
Corinne SIGER
Rolande SILEBER
Serge SMOCK
Eliodore TORVIC
Sandra TROCHIMARA
Patricia VICTOR

ABSENTS REPRESENTES :

Marie-Laure PHINERA-HORTH→procuration à **Axel RINO** ; **Tineffa NAÏSSO**→procuration à **Mikaël MANCE**

ABSENT EXCUSE : Serge FELIX

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 du C.G.C.T

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe dans son article L1411-5, les règles d'élection des membres de la CAO et de jury de concours, qui pour notre EPCI, sont celles relatives aux communes de plus de 3500 habitants.

Vu les dispositions des articles L.1411-5, D.1411-3-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Délégations de Service Public

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 284FOR19 en date du 31 octobre 2019 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu l'élection de M Serge SMOCK à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le vendredi 06 novembre 2020 ;

Vu l'élection des 9 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec le Président 13 membres du Bureau ;

Considérant qu'au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit désigner les conseillers communautaires au sein des commissions obligatoires ;

Considérant qu'outre le Président ou son représentant, la Commission d'Appel d'Offres et de Jury de Concours et la Commission des Délégations de Service Public, sont composées de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants ;

Considérant qu'il est proposé que les membres de la CAO et ceux de la CDSP soient les mêmes et de procéder à leur élection au scrutin de liste, les modalités de désignation étant les mêmes et les problématiques traitées étant proches ;

Considérant qu'une liste a été présentée pour la CAO et la même liste également pour la CDSP ;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Président demande aux membres du Conseil Communautaire d'accepter, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation des conseillers communautaires devant siéger aux dites commissions ;

Considérant qu'après avoir obtenu l'accord de l'assemblée, le Président propose une liste de candidats pour chaque commission et leur désignation effectuée à mains levée ;

Considérant qu'après avoir été soumises au vote, ces deux listes ont à chaque fois obtenu la majorité avec 45 voix ;

Entendu le Rapport N° 94/2020/CACL du Président de la CACL sur la désignation des conseillers en commissions obligatoires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

I. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'Appel d'Offre et de Jury de Concours (CAO) :

- Membres Titulaires :

Anne-Michèle ROBINSON

Thierry ELIBOX

Monique AZER

Nestor GOVINDIN

Roland LOE-MIE

- Membres Suppléants :

Eliodore TORVIC

Axel RINO

Seedna DELAR

Phong Michel LY

Stéphanie PREVOT-BOULARD

II. Désignation des membres de la Commission de Délégations de Service Public (CDSP)

DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

- **Membres Titulaires :**

Anne-Michèle ROBINSON

Thierry ELIBOX

Monique AZER

Nestor GOVINDIN

Roland LOE-MIE

- **Membres Suppléants :**

Eliodore TORVIC

Axel RINO

Seedna DELAR

Phong Michel LY

Stéphanie PREVOT-BOULARD

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

